HERCULES'

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit Hercules Glug Bath - Liquid

Autres moyens d'identification

Code du produit 7303E

Synonymes Part Numbers: 20450, 20455

Usage recommandéLiquid Drain CleanerRestrictions d'utilisationAucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

NOM DE LA SOCIETE HCC Holdings, Inc. an Oatey Affiliate

Adresse 4700 West 160th Street

Cleveland, OH 44135

Téléphone216-267-7100Courrielinfo@oatey.com

Évacuation en urgence CHEMTREC 1-800-424-9300 (Outside the US 1-703-527-3887)

Emergency First Aid 1-877-740-5015
Personne-ressource MSDS Coordinator

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 1C

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1

Dangers environnementaux Non classé.

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseil de prudence

PréventionNe pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Lavez vigoureusement après manipulation. Porter

des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA

PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Laver les vêtements contaminés avant

de les porter à nouveau.

Stockage Garder sous clef.

Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux. Éliminer le

contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

Renseignements Aucune.

supplémentaires

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Eau		7732-18-5	60-100
Hydroxyde de potassium		1310-58-3	1-5
Silicate de sodium		1344-09-8	1-5
Hypochlorite de sodium		7681-52-9	1-5
Hydroxyde de sodium		1310-73-2	0.5-2

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation Transporter à l'extérieur. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le

bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire

approprié. Consulter immédiatement un médecin.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau Contact avec la peau

abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. En cas de léger contact avec la peau, éviter d'étendre le produit sur la peau non touchée. Laver les vêtements contaminés avant de les porter

à nouveau. Laver les vêtements séparément avant réutilisation.

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les Contact avec les yeux

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer soigneusement la bouche. Ne Ingestion

jamais rien administrer par la bouche à une victime inconsciente ou en convulsion. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve

antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus

ou retardés

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Informations générales

Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures chimiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. En cas d'essoufflement, donner de l'oxygène. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

En cas d'essoufflement, donner de l'oxygène. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de

données de sécurité au médecin traitant. Garder la victime au chaud.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

contre les incendies

Méthodes particulières Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres d'intervention substances en cause.

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé. Risques d'incendie généraux

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Éviter une exposition prolongée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Ne pas utiliser dans des endroits sans ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Lavez vigoureusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Garder sous clef. Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et des boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Туре	Valeur	
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	Plafond	2 mg/m3	
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3	

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Туре	Valeur	
Hydroxyde de potassium	Plafond	2 mg/m3	
(CAS 1310-58-3)			
Hydroxyde de sodium (CAS	Plafond	2 mg/m3	
1310-73-2)			

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

Composants	Туре	Valeur	
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	Plafond	2 mg/m3	
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3	

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Туре	Valeur
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	Plafond	2 mg/m3
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Туре	Valeur	
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	Plafond	2 mg/m3	
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3	

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Туре	Valeur	
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	Plafond	2 mg/m3	
Hydroxyde de sodium (CAS	Plafond	2 mg/m3	
1310-73-2)			

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Туре	Valeur	
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	Plafond	2 mg/m3	
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3	

Valeurs biologiques limites

Contrôles d'ingénierie appropriés

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des veux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants résistants aux produits chimiques appropriés. Le fournisseur de gants peut

recommander des gants appropriés.

Autre Porter des vêtements résistants aux produits chimiques appropriés.

Protection respiratoire

Dangers thermiques

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène

générale

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physiqueLiquide.FormeLiquide.CouleurClair.OdeurChlore

Seuil olfactif Non disponible.

pH 12.4

Point de fusion et point de

congélation

Non disponible.

Point initial d'ébullition et

100 °C (212 °F)

domaine d'ébullition

Point d'éclair

> 100.0 °C (> 212.0 °F)

Taux d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Tension de vapeur Non disponible.

Densité de vapeur Non disponible.

Densité relative 1.125

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible.

Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau

Température Non disponible.

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité 10 cP

Autres informations

Propriétés explosives Non explosif.

Propriétés comburantes Non oxydant.

COV 0 g/l

10. Stabilité et réactivité

RéactivitéRéagit violemment avec les acides forts. Ce produit peut réagir avec des agents comburants.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Contact avec des matériaux incompatibles. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

Matériaux incompatibles Acides. Agents comburants.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peauProvoque de graves brûlures de la peau.Contact avec les yeuxProvoque des lésions oculaires graves.IngestionProvoque des brûlures du tube digestif.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Provoque des brûlures.

Composants Espèces Résultats d'épreuves

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)

Aiguë

Orale

DL50 Rat 273 mg/kg

Composants Résultats d'épreuves **Espèces**

Hypochlorite de sodium (CAS 7681-52-9)

Aiguë

Cutané

DL50 Lapin > 20000 mg/kg

Inhalation

CL50 Rat > 10.5 mg/l, 1 heures

Orale

DL50 Rat 8.91 g/kg

Silicate de sodium (CAS 1344-09-8)

Aiguë Orale

DL50 Rat 1.1 g/kg

> Souris 1100 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

cutanée

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3) Irritant Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2) Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Hypochlorite de sodium (CAS 7681-52-9) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le Toxicité pour la reproduction

développement.

Toxicité pour certains organes

cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Non classé.

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la

possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)

Aquatique

Poisson CL50 Gambusie (Gambusia affinis) 80 mg/l, 96 heures

Hypochlorite de sodium (CAS 7681-52-9)

Aquatique

CL50 Algues Algues rouges (Porphyra yezoensis) 2.3 mg/l, 10 Jours

> Green algae (Dunaliella primolecta) 0.4 mg/l

^{*} Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Composants Espèces Résultats d'épreuves

Silicate de sodium (CAS 1344-09-8)

Aquatique

Crustacés CE50 Daphnie (Ceriodaphnia dubia) 0.28 - 0.57 mg/l, 48 heures
Poisson CL50 Gambusie (Gambusia affinis) 1800 mg/l, 96 heures

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulationDonnées non disponibles.Mobilité dans le solDonnées non disponibles.

Autres effets nocifs

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément à

toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent

conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les contenants vides peuvent contenir un résidu du produit, se conformer aux

avertissements de l'étiquette, même une fois le contenant vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou

recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU UN3266

Désignation officielle de transport de l'ONU

LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hypochlorite de sodium, Hydroxyde de

transport de l'ONU potassium)
Classe de danger relative au transport

Classe 8
Danger subsidiaire Groupe d'emballage II
Dangers environnementaux D

Précautions spéciales pour

l'utilisateur

Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

ΙΔΤΔ

UN number UN3260

UN proper shipping name Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s. (Sodium hypochlorite, Potassium hydroxide)

Transport hazard class(es)

Class 8
Subsidiary risk Packing group II
Environmental hazards No.
ERG Code 8L

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

IMDG

UN number UN3266

UN proper shipping name CORRO

Transport hazard class(es)

CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (Sodium hypochlorite, Potassium hydroxide)

Class 8
Subsidiary risk Packing group ||

^{*} Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Environmental hazards

Marine pollutant No. EmS F-A, S-B

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon Indéterminé.

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les

produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les

produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)

Inventaires Internationaux

Pays ou régionNom de l'inventaireEn stock (Oui/Non)*CanadaListe intérieure des substances (LIS)OuiCanadaListe extérieure des substances (LES)NonÉtats-Unis et Porto RicoInventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)Oui

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 21-Juin-2016

Date de la révision Version n° 01
Références ACGII

EPA: Base de données AQUIRE

ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimique

Avis de non-responsabilité HCC Holdings Inc. an Oatey Affiliate ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des

présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de

perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les

renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la

meilleure expérience actuellement disponibles.